



ART.29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

Rapport 2024

**Prise en compte de
l'investissement durable par
Portzamparc**

Sommaire

I.	Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'Energie et au climat	4
A.	Démarche générale de l'entité	4
1.	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité	4
2.	Focus Gestion sous Mandat	6
3.	Focus Conseil en investissement – Mise en œuvre des préférences ESG dans le conseil en investissement	8
4.	Focus activité de marchés de capitaux	Erreur ! Signet non défini.
5.	Focus Analyse Financière et prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours	9
1.2.1	Développer le niveau de conscience et prise en compte de l'importance de ces problématiques	13
1.2.2	Argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de Portzamparc	14
B.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	15
1.	Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration	15
2.	Gouvernance ESG	17
3.	Les critères RSE dans la politique et les pratiques de rémunération	18
C.	Informations sur la stratégie d'engagement	19
1.	La Stratégie D'engagement De Bnp Paribas Asset Management	19



1.1. Intégration ESG 19

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement. 20



1.2. Vote, dialogue et engagement 20



1.4. Une vision prospective :	21
2. La gestion des droits de vote	21
E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles	21
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les accords de Paris	22
G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité	24
H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques	24
I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)	Erreur ! Signet non défini.
II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019	Erreur ! Signet non défini.
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	27
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	28
Tableau 1 :	29
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	29
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	Erreur ! Signet non défini.
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers	Erreur ! Signet non défini.
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité	41
M. Politique d'engagement	45
N. Référence aux normes internationales	45

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit pour leur activité de gestion sous mandat de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par Portzamparc BNP Paribas, a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2024.

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'Energie et au climat

Démarche générale de l'entité

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

Portzamparc, filiale de BNP Paribas, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas, et s'aligne sur sa recherche extra-financière pour ses critères d'investissement.

BNP Paribas figure parmi les institutions financières leaders dans les notations extra-financières. Le Groupe se positionne dans le 1er quartile du secteur « Banques » des agences FTSE (dans les 1 % les mieux notés de l'industrie bancaire mondiale avec une note de 4,9/5), S&P Global Corporate Sustainability Assessment et Moody's ESG Solutions (première position dans la catégorie banque diversifiée en Europe). MSCI place également BNP Paribas parmi les meilleures institutions financières au monde, notamment sur l'environnement, en lui attribuant la note ESG de AA. En 2024, pour la première fois, BNP Paribas obtient la note A au CDP, meilleure note possible et seule grande institution financière internationale à obtenir ce score, traduisant son fort engagement. BNP Paribas a également été reconnue « meilleure banque au monde pour l'inclusion financière » en 2023, par Euromoney, magazine de référence en matière de finance. BNP Paribas est aussi la seule banque française dans le classement 2025 des « 100 entreprises les plus durables au monde » du magazine canadien Corporate Knights, où le Groupe figure pour la 11ème année consécutive.

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis, plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète et permet l'inclusion des plus fragiles tout en ayant une conduite des affaires responsable. Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur l'ensemble de ses collaborateurs. La stratégie est structurée autour de quatre thématiques : économique, sociale, civique, environnementale qui reflètent ses enjeux de RSE. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (*Growth, Technology, Sustainability*), dont le développement durable est l'un des trois axes majeurs. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, fonctions, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau du Groupe.

Afin de suivre l'opérationnaliser de la stratégie RSE du groupe, un tableau de bord avec des objectifs chiffrés est partagé à l'ensemble des métiers afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie du Groupe vis-à-vis de ses objectifs de durabilité. Ces objectifs sont répartis en quatre thématiques : économique, sociale, civique et environnementale.

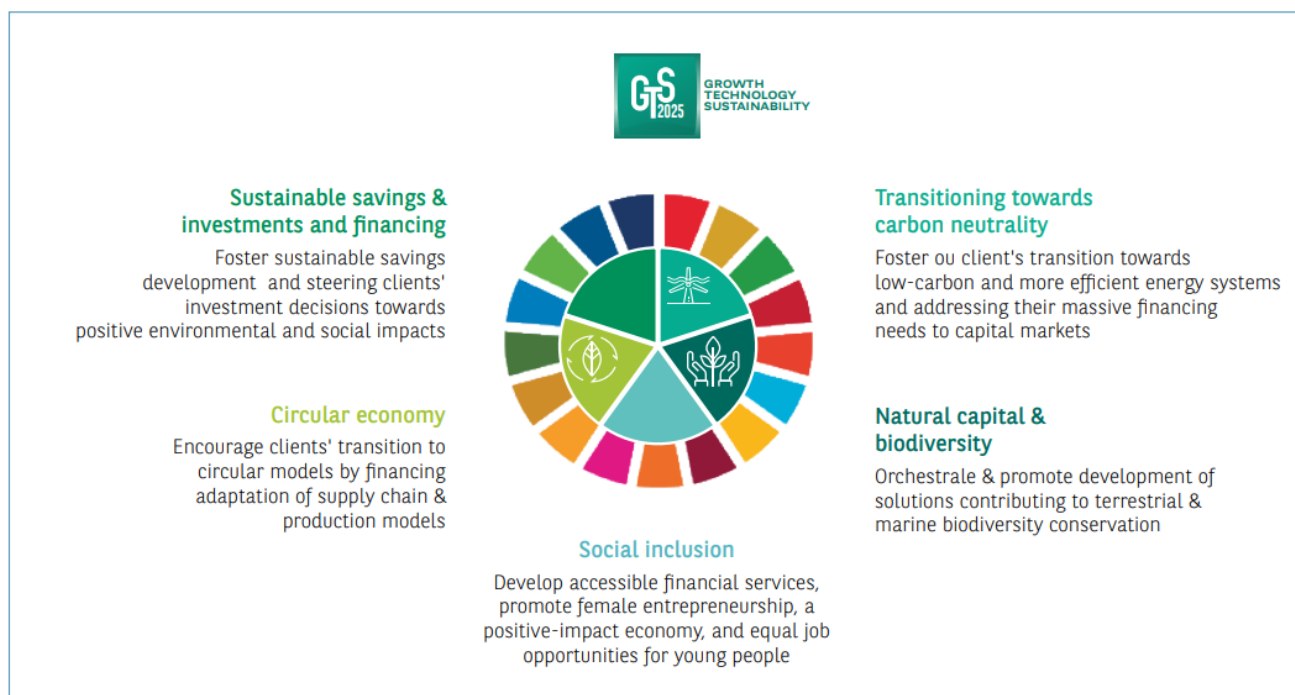
Concernant le volet environnemental, le principal levier d'action de BNP Paribas consiste à soutenir la transition écologique des acteurs économiques. Dans ce but, BNP Paribas oriente les financements et investissements qu'il octroie ou facilite, en faveur d'une économie compatible avec les limites de la planète, et soutient les clients de ses différentes entités opérationnelles dans leur transition écologique.

Cette stratégie lui a permis d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

BNP Paribas a inscrit le passage à l'échelle de la finance durable et la RSE comme l'un des trois piliers de son plan stratégique GTS 2025.

Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ambitieux qu'il s'est fixés, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS.

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :



- 1) L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050 par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- 2) L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (*Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition*) ;
- 3) Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés, le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.

L'année 2024 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de l'énergie vers les énergies bas-carbone, essentiellement renouvelables, qui représentent déjà 76 % de l'ensemble de son exposition de crédit au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2024, pour un montant de 36,8 milliards (+ 30 % par rapport à 2022), dont 34,2 milliards pour les énergies renouvelable. Le Groupe s'est fixé pour objectif que cette part atteigne 90 % à l'horizon 2030.

Focus Gestion sous Mandat

*Pour prendre des décisions rigoureuses, l'expertise Portzamparc s'appuie sur une sélection rigoureuse de valeurs, basée sur la confrontation des trois analyses : **Quantitative (GPS), Fondamentale et Technique.***

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Portzamparc procède systématiquement à une analyse des critères ESG (selon la classification des trèfles décrite sur notre site : [Portzamparc Groupe BNP Paribas | Expertise en accompagnement en bourse](#)) des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer le comportement, la stratégie de développement et la performance des entreprises afin de favoriser le développement durable.

En effet, les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux et de diversité ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont généralement les plus innovantes et les plus dynamiques de leur secteur d'activité.

Portzamparc, filiale du premier
Groupe bancaire de la zone euro,
4,1 milliards € d'actifs confiés

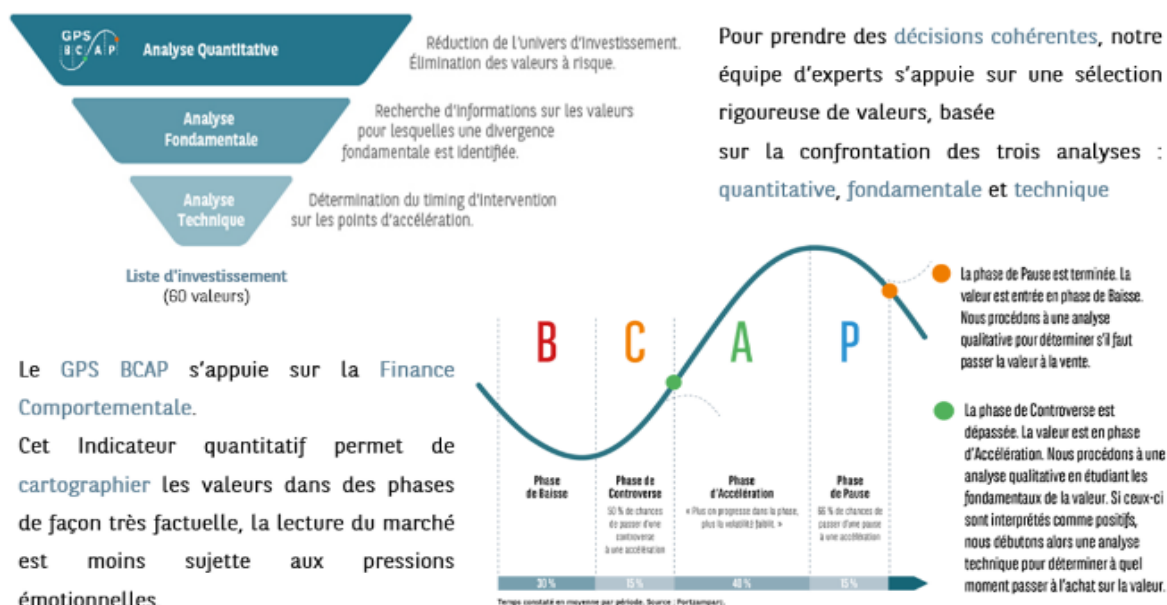
NOTRE CONVICTION

Les critères ESG renforcent l'analyse financière et c'est pourquoi ils sont systématiquement analysés par la gestion de Portzamparc et le Comité d'investissement

Ils permettent de détecter les entreprises prenant trop de risques selon ces critères et pouvant être pénalisées par des accidents de parcours (risques industriel, commercial, réputationnel...).

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

L'expertise Portzamparc s'appuie sur une sélection rigoureuse de valeurs, basée sur la confrontation des trois analyses : **Quantitative (GPS), Fondamentale et Technique**



Information mise à disposition des souscripteurs de mandats de gestion :

Portzamparc met à disposition de ses clients, sur son site internet, l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des conseils en investissement, de la gestion sous mandat et de la politique de rémunération. ([Portzamparc Groupe BNP Paribas | Expertise en accompagnement en bourse](#))

Au 31/12/2024, Portzamparc gère 735 M d'euros d'encours sous mandat CIF/PEA

10% des encours sont des fonds ISR

(Dont 9,4% Article 8 et 0,6% Article 9 SFDR)

Focus Conseil en investissement – Mise en œuvre des préférences ESG dans le conseil en investissement

Portzamparc fournit du conseil en investissement aux clients souhaitant inclure les critères ESG dans leur politique d'investissement. Pour cela, Portzamparc, utilise une notation interne appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 qui permet à Portzamparc d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet également à Portzamparc en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Focus Analyse Financière et prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours

Portzamparc, dans une volonté de prise en compte des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), a entrepris plusieurs initiatives tout au long de ces dernières années pour intégrer ces éléments dans la réalisation des analyses financières :

- **2018** : Dialogue avec investisseurs et émetteurs pour définir l'apport de la recherche sell-side sur les thématiques ESG.
- **2019** : Premier broker français à intégrer des éléments extra-financiers dans les documents d'IPO, systématisé depuis.
- **2020** : Transformation du séminaire sectoriel Énergie en un séminaire Impact Investing.
- **2020** : Mise à disposition d'une grille d'indicateurs ESG pour les sociétés suivies.
- **mars 2022** : Intégration des grilles ESG en annexe des rapports.
- **juin 2022** : Prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours.

Ainsi, Portzamparc inclut désormais une prime ou décote ESG dans les valorisations obtenues par ses méthodes de valorisation multicritère.

Un biais possible dans l'analyse, lié à la taille des sociétés et aux obligations de reporting, pourrait pénaliser les plus petites entreprises, notamment sur Euronext Growth où les obligations de reporting sont limitées, et qui peuvent de ce fait être pénalisées par un manque de communication en la matière plutôt que par une performance réellement mitigée.

Calcul de la notation ESG :

- 37 indicateurs dont 36 contribuent à la notation :
 - 6 sur l'environnement
 - 14 sur le social
 - 17 sur la gouvernance

- Chaque thématique E, S, G est notée sur 100.
- La notation globale est une moyenne des trois, avec importance équivalente, sauf pour certains secteurs où l'environnement est sous-pondéré.
- L'absence d'un indicateur impacte négativement la note, sauf si jugé non applicable.

La notation est actualisée au moins une fois par an, post-publication des rapports annuels.

Répartitions des notations ESG sur l'ensemble des valeurs analysées et Impact au niveau des valorisations au 25 juin 2024.

Notation Portzamparc	<35%	35-45%	45-65%	65-75%	>75%
Impact sur l'objectif de cours	-10%	-5%	0%	+5%	+10%
Répartition actuelle du coverage PZP	9%	11%	61%	11%	7%

UNE STRATEGIE NECESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLEUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création du NEST (Network of Experts in Sustainability Transitions). Le NEST fédère un réseau de 700 collaborateurs experts de la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, les droits humains ou encore l'inclusion sociale. Ils mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs.

1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées

1.1 Un modèle intégré

BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous [les métiers du Groupe](#), et renforce sa performance dans tous les environnements. Ainsi Portzamparc bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

1.1.1 La Fonction RSE Groupe

La Direction RSE s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total,

plus de 220 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités de BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, constitué en 2021, est composé de plus de 100 banquiers 100 % dédiés, au sein d'un réseau de 160 personnes (objectif de 250 en 2025) rassemblant plusieurs expertises et des spécialistes du financement de la transition énergétique, dont la mission est d'accompagner les entreprises clientes dans leur décarbonation.

1.1.2 BNP Paribas Asset Management

La prise en compte de l'investissement durable et des enjeux liés à l'ESG évolue rapidement, et il est essentiel que les collaborateurs se tiennent à jour pour atteindre leurs objectifs.

L'éducation en matière de durabilité est un levier pour s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances les plus récentes sur ces questions.

Ainsi, BNP Paribas Asset Management, en 2022, a formalisé une approche de l'éducation à la durabilité en élaborant une stratégie dédiée et en lançant l'Académie de la durabilité @AM.

Cela s'est traduit par la création de six parcours de formation différents élaborés en fonction du niveau de connaissances sur la durabilité dont ont besoin les collaborateurs dans leurs différents métiers.

Ces formations permettent d'atteindre le niveau de compétences et de connaissances nécessaire à

la maîtrise des sujets environnementaux et sociaux, pour aider à la réalisation de la stratégie long terme de BNP Paribas Asset Management.

À ce titre, 709 employés ont reçu une certification externe de financement durable comme la certification AMF Durable, le certificat FCA en ESG Investing

ou le certificat en climat et investissement.

Sur les 709 collaborateurs titulaires de certifications externes, 27 collaborateurs ont réalisé un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainability Leadership (CISL)

de l'Université de Cambridge.



1.1.3 Portzamparc s'appuie sur les lignes directrices de la RSE groupe, des compétences de BNPP AM en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne de notation de durabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats. **18%** du total d'effectifs consacrent une partie de leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier.

Deux personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat :

- 1 au CFA ESG - Obtenue
- 1 au SFAF ESG - Obtenue

Portzamparc s'appuie sur les différentes entités du Groupe telles que Wealth Management pour la sélection des instruments financiers et sa notation interne de durabilité, BNP PAM pour son expertise dans le domaine ESG, Cardif sa filiale assurance ou encore CIB pour la conception de produits structurés.

1.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités interne de l'entité

BNP Paribas a lancé à l'automne 2022 la Sustainability Academy, plateforme de formation visant à afin de sensibiliser et former ses 190 000 près de 180 000 collaborateurs aux enjeux de la transition écologique et renforcer leurs compétences dans ce domaine. La Sustainability Academy permet à chacun, quel que soit son pays, son entité ou son métier, de développer une véritable culture et une solide maîtrise de lades compétences en matière de finance durable. Elle apporte des réponses à toutes les questions concernant les engagements et les actions du Groupe. Elle permet ainsi d'être mieux armé face aux questions et attentes des clients. Co-construite avec les différents métiers du Groupe, elle donne accès à un ensemble de ressources sélectionnées autour du développement et de la finance durable (parcours de formation, articles, vidéos, interviews, fiches pratiques, actualités, modules d'accompagnement pour managers, etc.). Celles-ci permettent aux collaborateurs de connaître les fondamentaux des enjeux environnementaux et sociaux de la finance durable. Les cinq domaines d'actions prioritaires pour le Groupe (l'économie circulaire, la transition vers la neutralité carbone, la conservation de lacapital naturel et biodiversité, économie circulaire, épargnes,

investissements et financements durables, et l'inclusion sociale et le développement de l'épargne, de la finance et de l'investissement durables (lutte contre l'exclusion) sont expliqués en détail. La Sustainability Academy est organisée en quatre espaces différents :

- Un « socle commun » pour l'ensemble des collaborateurs : il explique les fondements, des définitions et la stratégie de l'Engagement d'entreprise du Groupe relatifs aux cinq domaines d'actions prioritaires cités précédemment ;
- Des contenus spécifiques pour les métiers et fonctions du Groupe avec des formations spécialisées ;
- Un ensemble d'outils à travers le module « Mobilisez votre équipe » mis à disposition des managers pour leur permettre d'engager et de renforcer l'implication de leurs équipes autour des enjeux de la finance durable ;
- Un espace dédié pour préparer l'avenir visant les populations spécifiques « Talents » et membres des Comités Exécutifs des métiers et fonctions

En 2024, un accent fort a été mis sur la formation des collaborateurs sur un module « S Basics » permettant une appropriation solide à la finance durable, ainsi qu'une poursuite du déploiement de la Fresque du Climat à l'international.

En 2024, 77 270 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,7 heure de formation par personne. Depuis son lancement fin 2022, plus de

130 000 collaborateurs du Groupe ont été formés dans le cadre de la Sustainability Academy.

Par ailleurs, les équipes sont mobilisées en participant à des fresques, sous forme d'ateliers collaboratifs facilitant le passage à l'action. Elles ont ainsi permis de sensibiliser les collaborateurs dans 53 pays, les Comex d'entités et de pays ainsi que les actionnaires, aux enjeux climatiques et de la biodiversité. Plus de 12 000 collaborateurs (15 770 en 2023) ont participé à ces ateliers en 2024.



1.2.1 Développer le niveau de conscience et prise en compte de l'importance de ces problématiques

En complément du Hub de l'engagement créé par le groupe, un accès unique regroupant différents items été mise à disposition des conseillers :

- Les fondamentaux pour tous : les enjeux durables, les concepts autour de l'ESG (ODD, ESG, RSE, ISR ...), le zéro carbone, les engagements du groupe ...
- Les notions à approfondir : formation autour de la durabilité, de l'investissement durable, de l'économie circulaire, de la notation interne de durabilité ...
- Prendre la parole : comprendre les enjeux, les convictions, la réglementation

1.2.2 Argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de Portzamparc

Le groupe BNP Paribas :

- Dispense depuis des années une formation sur l'investissement durable. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts de Wealth Management.
- Crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas, sous format de vidéo et de E Learning
- A mis en place une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos mensuelles afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts Métier.

1.2.3 Monter en compétence ses collaborateurs sur la prise en compte des préférences ESG des clients

Portzamparc a accompagné le lancement du nouveau questionnaire de recueil des préférences en matière de durabilité avec des webinars, vidéos collaborateurs et clients, des formations et ateliers animés par des experts. Un kit d'insertion a été mise à disposition des conseillers pour que ces derniers retrouvent l'ensemble des éléments de formations et de compréhension et de posture pour accompagner les clients dans cette transformation.

De plus, Portzamparc a décidé de mettre à la disposition de tous les collaborateurs du métier, une formation Cambridge en ligne inédite « Sustainable Essentials for Business » dispensée par des experts de l'Institute Sustainable Leadership de l'université de Cambridge. Cet établissement est le leader mondial en matière de développement durable.

La réalisation des 6 modules en anglais composés de E-learning, vidéos, test ... donne lieu à une certification. D'une durée totale d'environ 6H, cette formation permet de découvrir les enjeux globaux, les tendances et les évolutions à venir en matière de durabilité, mais également les réponses apportées par les entreprises.

Enfin, Portzamparc a décidé de déployer la fresque du climat pour toutes ses équipes en commençant par le COMEX, et a formé 100% des collaborateurs en 2024.

1.2.4 Assurer le bon conseil aux clients intéressés

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, Portzamparc met à disposition du client des documents et des vidéos de sensibilisation sur la durabilité ou de formations spécifiques. Par exemple,

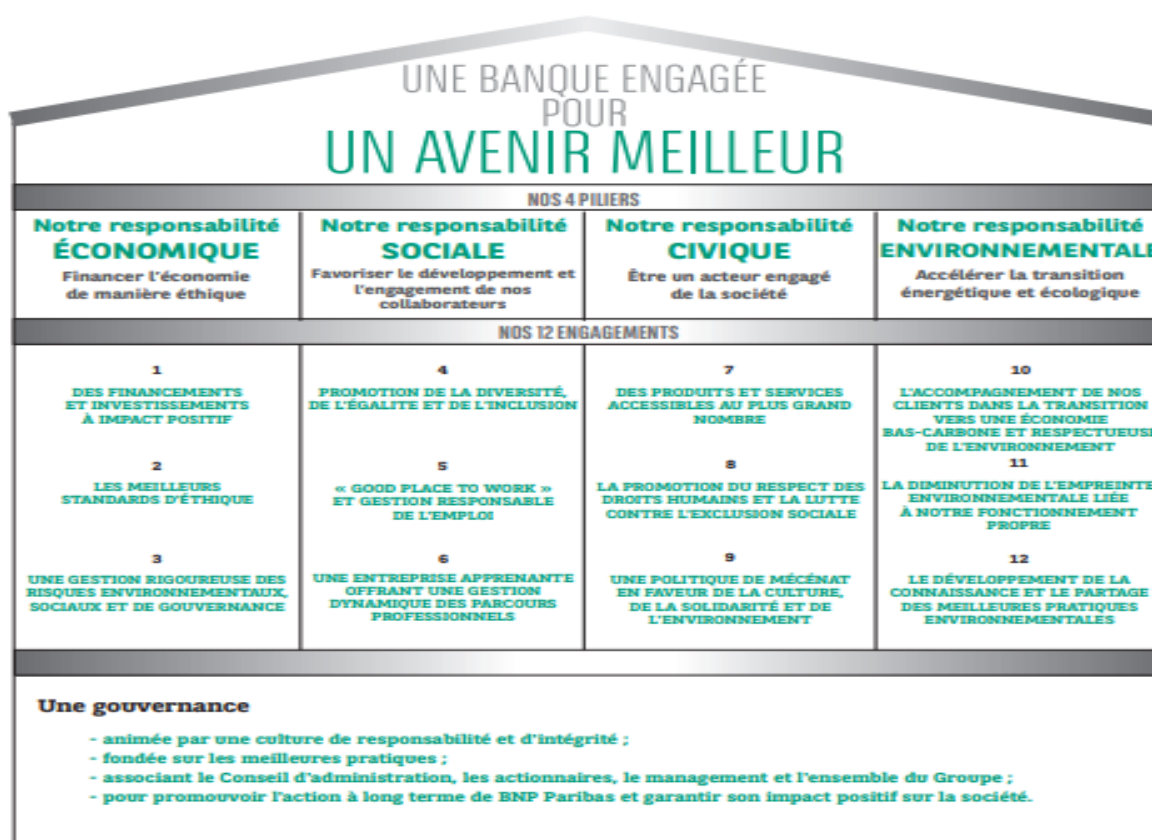
- Les fonds de Portzamparc : les 4 fonds de la gamme Portzamparc Gestion prennent en compte les critères extra financiers, sont labellisés ISR, et classés Article 8 SFDR (du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), parce qu'ils « promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ». Les reportings intègrent la démarche ISR, et permettent aux conseillers et gérants de Portzamparc d'expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients.
- Lettre d'investissement durable
- Des Webconférences sur le durable.
- Une tribune intitulée « Comment se frayer un chemin dans les dédales de l'ESG ? »

Enfin, des podcast et vidéos pédagogiques d'experts présentant l'argumentation des experts Portzamparc sur des thèmes liés à l'investissement responsable, sont mis à disposition des clients. (« *Comment construire son portefeuille durable ?* », « *Horizon Durable : prendre en compte la problématique environnementale et faire avancer les consciences sur l'investissement responsable en mettant en lumière des entreprises et des personnes engagées* » ...).

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de quatre piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025, dont les enjeux de durabilité sont un des trois piliers : Sustainability. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.



Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas. En particulier, l'un de ses comités, le CGEN (Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE) est particulièrement chargé du suivi de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable. De plus, le CCIRC (Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité) a pour mission, entre autres, l'examen de la stratégie globale en matière de risques, y compris ESG. Il suit également des indicateurs ESG liés au Risk Appetite Statement du Groupe, c'est-à-dire sa tolérance aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa stratégie. À ce titre, le Conseil est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. En 2022, il a abordé à 25 reprises les sujets ESG, dont les sujets climatiques, et ses membres ont bénéficié d'une formation dédiée à la finance durable. Depuis 2021, trois Comités Finance Durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité :

- Le Comité Stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, s'est réuni sept fois en 2022, et a notamment statué sur les engagements du Groupe en matière d'alignement des portefeuilles de crédit (production d'électricité, pétrole et gaz, automobile) et sur sa participation aux coalitions zéro émission nette (NZBA, NZAOA, NZAMI¹). Il a également considéré les impacts et la mise en œuvre de nouvelles réglementations relatives à la finance durable (SFDR, MIFID, IDD²) et analysé les attentes de la Banque Centrale Européenne en matière de risques climatiques et environnementaux ;

¹ NZBA : Net-Zero Banking Alliance, NZAOA : Net-Zero Asset Owner Alliance, NZAMI : Net-Zero Asset Manager Alliance.

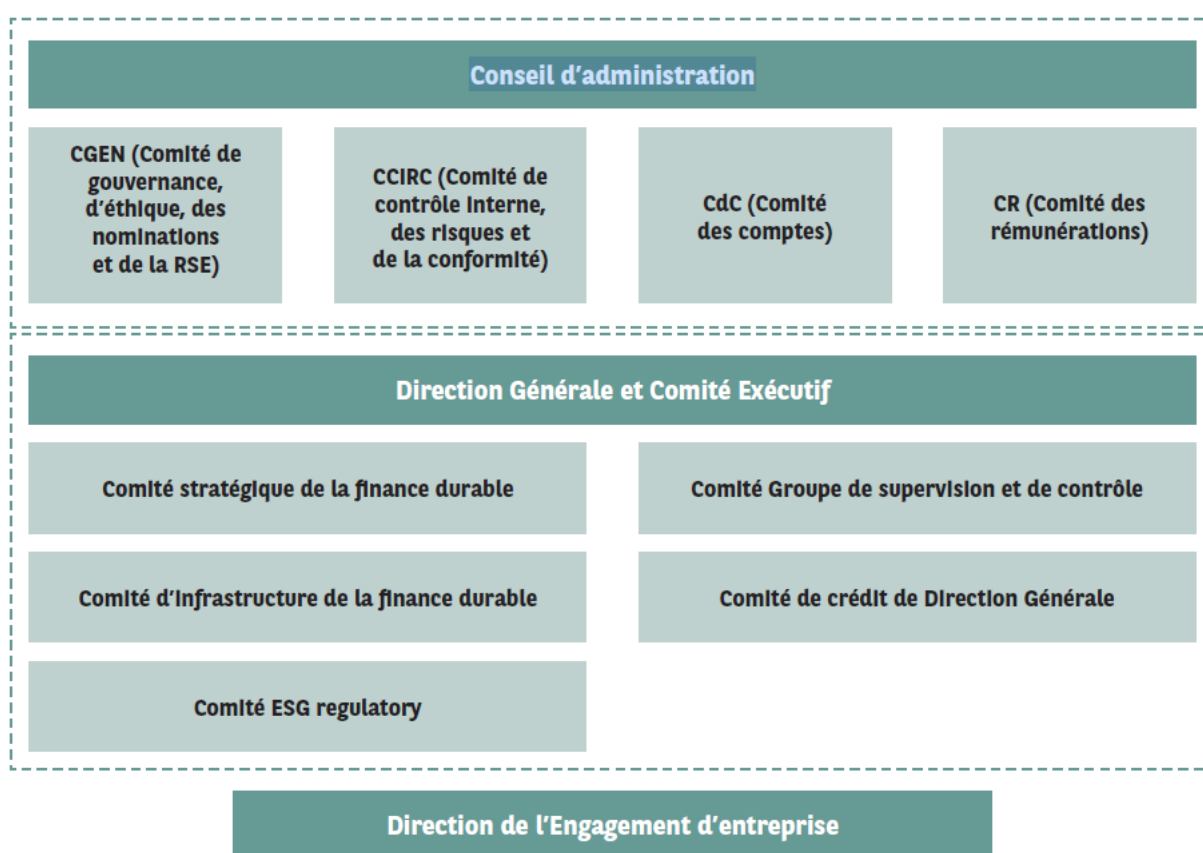
² SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation ; MIFID : Markets in Financial Instruments Directive ; IDD : Insurance Distribution

- Le Comité Infrastructure, sous la direction du COO³ du Groupe, s'est réuni mensuellement afin de suivre le déploiement des process et reportings liés à la finance durable, aussi bien au niveau méthodologique et normatif qu'opérationnel ;
- Le Comité Regulatory, présidé par le Groupe General Counsel⁴ et par le Directeur de l'Engagement d'entreprise, s'est réuni trois fois en 2022 afin d'informer ses membres sur les principaux textes réglementaires en préparation (Taxonomie européenne, devoir de vigilance, CSRD⁵)

Gouvernance ESG

La stratégie de durabilité est intégrée au plus haut niveau au sein des organes de gouvernance du Groupe.

► GRAPHIQUE N° 1 : GOUVERNANCE DE BNP PARIBAS RELATIVE À LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ



La Direction Générale définit la stratégie en matière de durabilité et en est responsable devant le Conseil d'administration. La Directrice de l'Engagement d'entreprise, membre du Comité Exécutif, supervise, avec les équipes qui lui sont rattachées, la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie finance durable de BNP Paribas aux côtés des entités opérationnelles.

³ COO : Chief Operating Officer ou Directeur des opérations.

⁴ Directeur juridique du Groupe.

⁵ CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

Depuis 2021, les Comités de la finance durable impliquant des membres de la Direction Générale œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux RSE et climatiques dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité.

Les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Pour les membres de comités exécutifs, une composante RSE (incluant des critères climatiques et environnementaux) est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. Parmi ces 15% :

- 5% sont évalués par le Conseil d'administration sur des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- 5% sont évalués par le marché via le positionnement de BNP Paribas dans les meilleurs classements du secteur bancaire par les agences de notation extra-financières FTSE, SAM and VE
- 5% sont alignés avec les objectifs RSE du tableau de bord RSE du Groupe (utilisé dans le plan de rétention moyen terme des collaborateurs clés du Groupe, cf. ci-après), et en particulier :
 - Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teqCO2 par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) (objectif 2025 : 1.85 teq CO2/ETP)
 - Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (objectif 2025: €200bn)
 - Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (objectif 2025: €4bn)

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de rétention à 3 ans attribué par le Groupe et appelé "Group Sustainability and Incentive Scheme" : plus de 8,400 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2022 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte d'objectifs de performance RSE (mêmes objectifs climatiques et environnementaux que ceux décrits pour les dirigeants exécutifs).

En complément, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour BNPP Paribas SA en juin 2022 (pour la période 2022-2024). Cet accord inclut de nouveaux critères RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels);
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help).

Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (€300 vs €125 dans l'accord précédent).

Au niveau de Portzamparc la politique de rémunération vise à promouvoir un comportement professionnel conforme aux normes définies dans le Code de conduite du Groupe. Ce Code présente les règles et les exigences du Groupe BNP Paribas pour soutenir ses aspirations à contribuer à un développement mondial responsable et durable et à avoir un impact positif sur la société au sens large. Cette implication repose sur trois piliers, (i) promouvoir le respect des droits de l'homme, (ii) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, et (iii) agir de manière responsable dans la représentation publique.

Au sein de Portzamparc, la part variable des rémunérations individuelles de tous les collaborateurs prend en compte le respect du Code de conduite du Groupe, aux côtés d'autres critères.

Pour en savoir plus : [Code de conduite BNPP](#)

Informations sur la stratégie d'engagement

La Stratégie D'engagement de BNPP Paribas Asset Management

Portzamparc s'appuie sur l'expertise **Environnementale, Sociale et de Gouvernance** (ESG) de son métier de gestion d'actifs BNP Asset Management. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNPP AM (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales⁶) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont recours au dialogue collaboratif (groupes de travail ou coalitions dont les membres coopèrent pour agir conjointement auprès des entreprises) afin d'inciter à l'évolution des pratiques. Ces deux entités sont par exemple membres de l'initiative Climate Action 100+, et, à ce titre, engagent régulièrement le dialogue avec des entreprises parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial, afin d'améliorer leurs gouvernances et stratégies vis-à-vis du changement climatique. BNP Paribas Asset Management est également un membre fondateur de l'initiative Nature Action 100.

Pour BNPP AM l'investissement responsable et durable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration des pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de son influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels BNP PAM investit.



1.1. Intégration ESG

⁷ Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code du Commerce français.

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.



1.2. Vote, dialogue et engagement

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable, et encourager les décideurs publics à légiférer en faveur d'un développement durable et équitable. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.



1.3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNP Paribas AM attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et de droits du travail, qu'elles protègent l'environnement et qu'elles proposent des garde-fous contre la corruption partout où elles sont présentes, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies. BNP Paribas AM discute avec les entreprises des enjeux pour lesquels leurs performances ne sont pas à la hauteur et exclue les plus mauvais élèves.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2010, des politiques sectorielles et d'exclusion.

Ces politiques encadrent ses activités et ses relations d'affaires. Les activités de financement et d'investissement du Groupe sont ainsi régies par huit politiques sectorielles dont quatre sont en lien direct avec le changement climatique :

- Production d'électricité à partir de charbon ;
- Pétrole & gaz
- Industrie minière
- Energie nucléaire

Les politiques susmentionnées sont continuellement alimentées par les échanges que le Groupe entretient avec ses parties prenantes, notamment les investisseurs, les ONG, et par des bonnes pratiques établies par des organismes internationaux ou sectoriels.

Ces politiques sectorielles, appliquées par toutes les entités du Groupe BNP Paribas conduisent à :

- Définir les conditions d'acceptation de certains secteurs sensibles dans les portefeuilles d'actifs (par exemple avec des seuils tels que le nombre maximum de tonnes de CO2 produites par an)

- Exclure immédiatement ou progressivement des portefeuilles d'actifs, certains émetteurs, car leurs politiques sont incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 ou plus largement la stratégie de durabilité de BNP Paribas

Ainsi, BNP Paribas a annoncé en 2020 une stratégie de sortie totale de la chaîne de valeur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'**OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques), et d'ici 2040 dans le reste du monde. Depuis fin 2017, le Groupe a cessé d'accompagner les entreprises et les infrastructures dont l'activité principale est dédiée à l'exploration, à la production et à l'exportation de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole ou de gaz en mer en zone arctique. En 2022, BNP Paribas a décidé de ne plus fournir de produits et services aux entreprises dont plus de 10 % de l'activité est liée aux sables bitumineux et au pétrole et gaz de schiste. Par ailleurs, cette nouvelle politique ramène des restrictions sur deux zones particulièrement sensibles du point de vue de la biodiversité : l'Arctique (dans sa définition de l'AMAP)) et l'Amazonie.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNP Paribas AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : [*Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles*](#)



1.4. Une vision prospective :

La vision de BNP PAM est que dans un monde meilleur, les modèles économiques doivent contribuer à une transition énergétique efficace, être plus durables sur le plan environnemental et plus équitables et inclusifs (nos « 3E »), conditions préalables essentielles qui sont au cœur de nos démarches en matière de durabilité. BNP PAM est également convaincu que les investisseurs institutionnels, et notamment les gérants et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, voire l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris

La gestion des droits de vote

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, Portzamparc ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats. En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), Portzamparc s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et leur met à disposition un outil pour exercer en propre leurs droits de vote à distance (service VOTACCESS).

E. Part des encours concernant les activités en conformité avec la taxonomie européenne

Dans le contexte actuel, où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs

environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. Part des encours concernant les activités en conformité avec la taxonomie Européenne.

BNP Paribas S.A. fournit la part des encours alignés à la Taxonomie arrêtée au 31/12/2024 communément nommée GAR (Green Asset Ratio) 12. Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme suit, 1,84,78 % avec une mesure chiffre d'affaires, 2,12 % avec une mesure CapEx 13.

Ces ratios d'actifs verts d'alignement à la taxonomie applicables aux banques, du fait de leurs déséquilibres méthodologiques et de leur complexité opérationnelle, ne peuvent refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas-carbone pour le Groupe 14.

Le GAR, du fait de son déséquilibre méthodologique et de sa complexité opérationnelle, ne peut refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bascarbone pour le Groupe. En conséquence, le Groupe publie un ratio interne, qui permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe. Cet indicateur mesure la part des actifs alignés aux critères clés de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles aux objectifs climatiques.

Le ratio interne proposé par BNP Paribas des actifs alignés aux critères de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Au 31 décembre 2024, les encours alignés aux critères clés de performance climatique de la taxonomie représentaient 11,9 % des encours du Groupe éligibles aux objectifs climatiques. Ce ratio reflète davantage la stratégie du Groupe en faveur du financement des énergies bascarbone et de la politique d'accompagnement des ménages dans des solutions de logement, de rénovation ou de mobilité bascarbone sur le marché européen.

**2. Parts des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles :
4.16%**

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les accords de Paris

Depuis l'Accord de Paris sur le climat de 2015, lequel vise à "contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels", BNP Paribas a pris des mesures significatives pour aligner ses portefeuilles sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette ambition a été formalisée et renforcée par la décision du Groupe de rejoindre les alliances Net Zéro (NZBA, NZAOA, NZAMi) de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).

En tant que membre des alliances Net-Zero, BNP Paribas s'est ainsi engagée à aligner ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, en fixant des objectifs sectoriels intermédiaires au plus tard en 2030.

BNP Paribas a décidé d'aligner progressivement son portefeuille de crédit sur les objectifs de l'Accord de Paris. En 2021, le Groupe s'est engagé à définir des objectifs intermédiaires d'alignement pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre qui soient compatibles avec les scénarios zéro émission nette (NZE) en 2050, notamment ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Depuis 2022, BNP Paribas pilote ses financements aux secteurs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Cet engagement se traduit par des objectifs de décarbonation de son portefeuille de crédit dans neuf secteurs économiques qui, ensemble, représentent la grande majorité des émissions de GES dans le monde. Afin de mesurer les progrès parcourus et ceux restant à accomplir avec ses clients, BNP Paribas publie tous les ans une actualisation des indicateurs d'émissions de son portefeuille de crédit par secteur.

Ces neuf secteurs sont la production d'électricité, le pétrole et le gaz, l'automobile, l'acier, l'aluminium, le ciment, le transport aérien, le transport maritime et l'immobilier commercial. Le Groupe suit également l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses financements dans le secteur de l'immobilier résidentiel.

En 2022, les métiers d'investissement et d'épargne, BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont également publié leurs feuilles de route net- zéro.

En ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Asset Management, ces engagements sont les suivants :

- Réduire l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) des investissements concernés (environ 50 % des actifs sous gestion à date, avec l'objectif d'atteindre 100 % dans le temps) de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019,
- Aligner les investissements concernés (également environ 50 % des actifs sous gestion à date) sur le principe « net zéro » : 60 % d'ici 2030 (alignés ou en cours d'alignement avec l'objectif « net zéro ») et 100 % d'ici 2040,
- Augmenter de manière substantielle les solutions d'investissement dans les thématiques climatiques et environnementales,
- Dialoguer avec les clients sur leur transition « net zéro » ;

En ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Cardif, ces engagements sont les suivants :

- Réduire d'au moins 23 % d'ici 2024 par rapport à 2020 l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprise détenues en direct,
- Réduire d'au moins 12 % d'ici 2030 par rapport à 2020 l'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct,
- Atteindre, pour les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprises détenues en direct, une intensité carbone inférieure à 125 g de CO₂/KWh d'ici fin 2024, allouer au moins 800 millions d'euros par an à des investissements à thématique environnementale ;

En ce qui concerne l'engagement actionnarial (ou stewardship), ces engagements sont les suivants :

- Soutenir l'action climatique des entreprises (en incluant des considérations climatiques dans la politique de vote, en soutenant les propositions d'actionnaires pertinentes en la matière),

- Dialoguer avec les entreprises de manière individuelle et collective sur leur stratégie climat et l'ambition d'atteindre zéro émission nette de GES,
- Plaider en faveur d'une politique de lobbying climatique alignée sur l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

En 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques, qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres et de la mer
- L'exploitation directe de certains organismes
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces invasives

Pour en savoir plus sur la position de BNP Paribas « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » : [position_biodiversite_2021.pdf \(bnpparibas.com\)](#)

Portzamparc n'a pas de stratégie propre d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Elle s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Pariba AM publiée en mai 2021 : [1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601 \(bnpparibas-am.com\)](#)

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP Pariba AM : [60B8656F-6A6F-4A35-9244-A997DCCB59FD \(bnpparibas-am.com\)](#)

Portzamparc étudie la faisabilité et la pertinence d'établir sa propre stratégie d'alignement. Elle informera dans ses prochaines publications de son positionnement.

H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

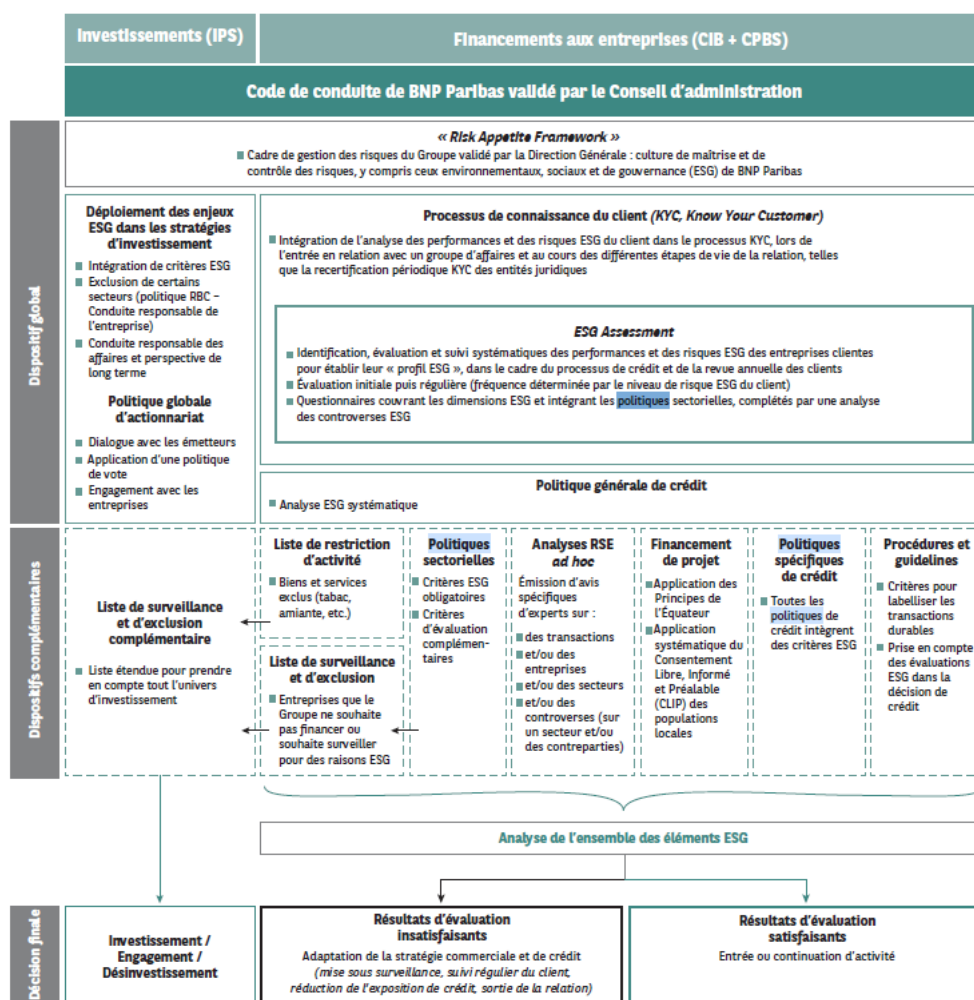
Le Groupe considère les risques de nature ESG comme des facteurs de risque susceptibles de favoriser, déclencher ou aggraver n'importe quel type de risque, et notamment les risques de crédit, de marché ou opérationnel. En conséquence, les facteurs de risque ESG sont progressivement incorporés dans le dispositif et les processus de gestion des risques existants du Groupe.

Depuis 2021, le dispositif de gouvernance ESG du Groupe a été élargi pour couvrir l'ensemble des dimensions de l'entreprise et restructuré pour mieux incorporer les thématiques liées au climat et à l'environnement dans

la définition de la stratégie, sa supervision et la gestion des risques associés. Ce dispositif est fondé sur une affectation précise des responsabilités entre le Groupe et les entités opérationnelles afin de faciliter l'intégration des politiques, cibles et cadres de gestion des risques ESG aux opérations courantes du Groupe. Des actions spécifiques visant à intégrer davantage l'ESG dans le dispositif de gestion des risques sont traitées dans le cadre du programme des méthodologies, de l'analyse et de la gestion des risques ESG dont le suivi est réalisé par le Comité d'infrastructure de la finance durable.

Présentation du dispositif global de gestion des impacts et risques ESG

► GRAPHIQUE N° 4 : REPRÉSENTATION DU DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES IMPACTS ET RISQUES ESG



Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas S.A, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du rendement-risque lors de la sélection de produits d'investissements au sein des mandats.

Au travers de l'application de ses politiques sectorielles pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas S.A. et ses filiales, Portzamparc prend en compte les risques de durabilité au travers de l'évaluation régulière du rendement-risque de chacun de ses produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques sectorielles est recueillie et prise en considération au moyen de notre méthodologie propriétaire Trèfles qui est expliquée ci-dessous.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, Portzamparc utilise une notation interne au groupe BNP Paribas appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 qui permet à Portzamparc d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet à Portzamparc en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur notre site web ([demarche-responsable | Portzamparc](#))

Toutefois, les produits d'investissement présentant un risque élevé de durabilité peuvent être investis au sein des mandats s'ils répondent aux autres objectifs d'investissement, au profil de l'investisseur, à ses préférences en matière de durabilité ou aux besoins de diversification.

Pour l'ensemble de son offre de produits et services, durables ou non, la gestion sous mandat de Portzamparc s'appuie sur la notation de durabilité pour sélectionner les produits au sein de son univers de sélection avec une méthodologie interne, ainsi que sur leurs caractéristiques ESG au sens de MIFID et IDD.

La gestion sous mandat de Portzamparc intègre explicitement cette évaluation des risques dans son processus d'analyse de produits, à côté de l'évaluation standard du couple rendement- risque financier.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

I. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce rapport est établi pour Portzamparc dans le cadre de son activité de la gestion sous mandat.

Portzamparc considère les principaux impacts négatifs (ou principales incidences négatives) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité des investissements dans le cadre de la gestion sous mandat.

Cette publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du 1 janvier au 31 décembre 2024.

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Son objectif est d'évaluer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements qui effectuent des investissements financiers comme c'est le cas pour Portzamparc pour son activité de gestion sous mandat.

Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation.

Elles nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.)

ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Le marché des données durables/liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données PAI qui est un nouveau domaine.

En outre, des données limitées sont encore communiquées à ce jour par les émetteurs, en raison du manque de maturité du marché et du calendrier des règlements de l'Union Européenne.

Les règlements définissant ces données et leur publication ont des dates de mise en œuvre très récentes (novembre 2022 pour l'obligation pour les producteurs de produits financiers de fournir aux distributeurs des informations sur les caractéristiques durables de leurs produits) ou encore à venir (à partir de janvier 2024 pour la CSRD Corporate Sustainability Reporting Directive, la directive obligeant les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance).

Portzamparc a donc estimé en 2022 que ce manque de maturité sur le marché ne permettait pas de prendre directement en compte les PAI quantitatifs dans les décisions d'investissement de gestion discrétionnaire.

Toutefois, comme il est expliqué ci-dessous dans la section intitulée « Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité », une politique d'examen qualitatif des principaux effets négatifs a été mise en place dans les activités de gestion discrétionnaire du portefeuille.

Portzamparc, filiale de BNP Paribas Banque Privée, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas et s'aligne sur ses mesures prises ou prévues ainsi que les cibles définies dans le cadre de sa stratégie d'exclusion des émetteurs soumis à exclusion conformément aux critères de durabilité définis dans sa politique d'engagement.

J. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Tableau 1 :

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023 Source Clarity AI	Incidences 2024 Source Interne BNP Paribas	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	-------------------	--------------------------------------	---	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émission s de gaz à effet de serre	1. Émission s de GES	Émissions de GES de niveau 1	26645.492 tonnes CO2e	32794 tonnes CO2e	Couverture 93% Estimé 26.06% Rapporté 73.94%	En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique Pétrole et Gaz et exclut les sociétés qui ne respectent pas ces critères5. En complément, en ce qui concerne les sociétés minières et la production d'électricité, BNP Paribas a renforcé sa politique en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion conformément à la politique de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entrainera une réduction progressive de l'exposition aux combustibles fossiles.
		Émissions de GES de niveau 2	9875.182 tonnes CO2e	9710,25 tonnes CO2e	Couverture 93% Estimé 26.06% Rapporté 73.94%	
		Émissions de GES de niveau 3	346669.7 tonnes CO2e	767271,5 tonnes CO2e	Couverture 3% Estimé 50.39% Rapporté 49.61%	
		Émissions totales de GES	380084.75 tonnes CO2e	1366835 tonnes CO2e	Couverture 3% Estimé 50.82% Rapporté 49.18%	

						Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée dans la gestion sous mandat⁶ : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie⁷ de notation ESG de BNP Paribas Asset Management - Pour les fonds externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	622.4058 tonnes CO2e / EUR M invested	2113,75 tonnes CO2e / EUR M invested	Couverture 3% Estimé 50.82% Rapporté 49.18%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1235.1108 tonnes CO2e / EUR M revenue	2318 tonnes CO2e / EUR M revenue	Couverture 3% Estimé 50.81% Rapporté 49.19%	

	ires des investissements					
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.264058 %	4,16%	Couverture 97.70% Estimé 0% Rapporté 100%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du	Consommation : 52.74362 % Production: 1.4753772 %	Consumption: 59,1525% Production: 68,57%	Couverture 84.00% Estimé 0% Rapporté 100% Couverture 1.03% Estimé 0% Rapporté 100%	

		total des sources d'énergie				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.4725997 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.00043417228 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.03123647 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.30999148 GWh / EUR M revenue Secteur D: 0.11372926 GWh / EUR M revenue Secteur E: 0.001301066	Total: 0,4687 GWh / EUR M revenue Sector A: 0,043075 GWh / EUR M revenue Sector B: 0,424775 GWh / EUR M revenue Sector C: 0,4666 GWh / EUR M revenue Sector D: 0,86465 GWh / EUR M revenue	Couverture 48.50% Estimé 28.38% Rapporté 71.62% Couverture 0,00% Estimé 15.96% Rapporté 84.04% Couverture 0.52% Estimé 30.2% Rapporté 69.8% Couverture 41.88% Estimé 27.32% Rapporté 72.68% Couverture 1.34% Estimé 30.16% Rapporté 69.84% Couverture 0.14% Estimé 28.4% Rapporté 71.6% Couverture 2.57% Estimé 35.72% Rapporté 64.28% Couverture 3.01% Estimé 28.2%		

			GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.0059974426 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.0013662223 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.00812819 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.0009621848 GWh / EUR M revenue	Sector E: 0,61835 GWh / EUR M revenue Sector F: 0,1675 GWh / EUR M revenue Sector G: 0,052925 GWh / EUR M revenue Sector H: 0,857425 GWh / EUR M revenue Sector L: 1,0884 GWh / EUR M revenue	Rapporté 71.8% Couverture 0.81% Estimé 23.09% Rapporté 76.91% Couverture 2.25% Estimé 31.84% Rapporté 68.16%	
--	--	--	--	--	---	--

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4.1537457 %	3,485%	Couverture 97.27% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0.001166114 tonne / EUR M invested	0,00000051 tonne / EUR M invested	Couverture 1.31% Estimé 79.56% Rapporté 20.44%	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets	2.9264748 tonne / EUR M invested	0,423925 tonne / EUR M invested	Couverture 92.46% Estimé 57% Rapporté 43%	

	x et de déchets radioactifs	radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
--	-----------------------------	--	--	--	--	--

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	12.288 322 %	0,03750%	Couverture 96.78% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle	En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM

		l'intention des entreprises multinationales			par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.0656 9581 %	29,82%	Couverture 97.05% Estimé 0% Rapporté 100%	Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9.932586 %	0,2825%	Couverture 10.17% Estimé 0% Rapporté 100%	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40.5268 %	37,85%	Couverture 96.35% Estimé 0% Rapporté 100%	Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %	Couverture 97.71% Estimé 0% Rapporté 100%	La politique de BNP Paribas exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

	armes biologiques)					
--	-----------------------	--	--	--	--	--

¹ Les fourchettes suivantes sont utilisées pour la couverture et les taux des données déclarées : Faible : 0-50% / Moyen : > 50-75% / Élevé: > 75%

² Critères d'exclusion du pétrole non conventionnel et du gaz:

- BNP Paribas exclut les entreprises impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les lois et réglementations locales applicables ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- BNP Paribas exclut les entreprises pour lesquelles les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs revenus.
- BNP Paribas exclut les sociétés pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les principes suivants :
 - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et des l'ONU
 - Les entreprises qui ont recourt au travail des enfants et au travail forcé tel que défini dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
 - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et divulguer ou fournir leurs antécédents en matière de santé et de sécurité au niveau de l'entreprise.

³ Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction du charbon thermique (nouvelles mines ou expansion de mines existantes)
- tirent plus de 10% de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique
- produire plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- n'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les groupes électrogènes qui répondent à l'un des critères suivants :

- d'accroître la capacité opérationnelle de production d'électricité au charbon dans leur portefeuille énergétique
- avoir une intensité de carbone supérieure à la moyenne mondiale 2017 de 491 gCO₂/kWh.

Cette exclusion sera encore renforcée suite à la trajectoire conforme à Paris pour le secteur telle que déterminée par le scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Cela signifie que l'intensité carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327 gCO₂/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement.

⁴ Veuillez consulter la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management

⁵ Quoi de neuf en 2024 :

- BNP Paribas exclut les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, d'un seuil précédent de 30%
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région Arctique
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles qui développent activement des infrastructures connexes en Amazonie

Les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires sont exclues.

Par exception, les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, c'est-à-dire qu'elles sont admissibles à des investissements assujettis à un examen régulier, si elles ont des engagements climatiques crédibles et des plans de transition réalistes.

BNP Paribas Banque Privée fournit à ses clients des produits (titres et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gestionnaires externes à adopter les normes définies dans cette politique.

⁶ Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

⁷ Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

⁸ RTS : Regulatory Technical Standard : Normes techniques de réglementation issue du règlement 2019/2088

⁹ UNGC : United Nations Global Compact. UN Global Compact est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité. Sa mission est de générer un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes durables afin qu'elles fassent des affaires de manière responsable, en alignant leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes.

¹⁰ OCDE : Organisme de développement et de croissance économique. La mission de l'OCDE est de promouvoir les politiques qui améliorent le bien-être économique et social partout dans le monde.

K. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Portzamparc, filiale de BNP Paribas, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas, et s'aligne sur sa recherche extra-financière pour ses critères d'investissement.

La mission du groupe BNP Paribas est de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant les clients selon des standards éthiques élevées. La politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe est l'une des composantes principales de cette démarche. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent ses défis en matière de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de BNP Paribas S.A.

En 2019, le groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être ([Raison d'être : être au service des clients et du monde actuel \(group.bnpparibas\)](#)), un texte préparé par le Comité exécutif de BNP Paribas, basé sur trois textes issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Il s'agit notamment des Convictions partagées (Mission et Vision), du Code de conduite et du Manifeste de l'Engagement.

De plus, le groupe BNP Paribas s'est engagé depuis de nombreuses années en s'imposant des obligations supplémentaires dans plusieurs secteurs sensibles.

En effet, dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2011 :

- des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnel (pour une liste actualisée des politiques, voir le lien : [Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#) ;
- une liste de produits et activités exclus ([Publications - BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#)) tels que le tabac, les filets dérivants, production de fibres d'amiante, produits contenant des BPC (biphényles polychlorés) ou commerce de toute espèce régie par la convention CITES (Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et qui ne seraient pas autorisés ;
- conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des Principes pour une banque responsable (PRB).

Informations sur la politique de BNP Paribas SA concernant la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour la gestion sous mandat (Gestion de portefeuille Article 4.1a, 4.2, 4.5a du règlement SFDR).

Les principales incidences négatives en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas SA et ses filiales prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas SA prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuille par l'approche détaillée ci-après.

L'approche de BNP Paribas SA sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses de données extra-financières

- a. Les politiques sectorielles du groupe BNP Paribas :** elles permettent au groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et elles sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux [politiques sectorielles](#) de BNP Paribas). Sur chaque secteur, BNP Paribas SA prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.
- b. L'analyse ESG⁷ de BNP Paribas Asset Management :** Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas SA s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de [la Global Sustainability Strategy](#) développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :

⁷ Environnement, Social et Gouvernance

- **L'évaluation ESG basée** sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :
 - **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG ;
 - **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs ;
 - **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'énergie, Organisation mondiale de la santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« *Stewardship Strategy* »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.
- **Le code de conduite responsable des entreprises** ([*Responsible Business Conduct Policy*](#)) permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des principes [du Pacte mondial des Nations unies](#).
- **La perspective prospective (« *forward looking* »)** ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition énergétique, l'environnement et l'égalité.

Sur la base de l'ensemble des données du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas SA est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner les émetteurs (actions et obligations) ;
- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MiFID II ⁸ ;
- Noter les actions et les obligations selon la Notation Trèfles développée par Wealth Management. Plus d'informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre [site web](#).

⁸ Article 2(7) MIFID Delegated Regulation 2017/565

c. Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés ⁹

c.1. Méthodologie d'évaluation interne des gestionnaires d'actifs

BNP Paribas SA collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire dédié :

- **fonds** : questions globales couvrant six domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;
- **ETF** : questions couvrant les six domaines mentionnés ci-dessus ;
- **fonds d'investissement alternatifs ouverts** : questions couvrant sept domaines.

BNP Paribas SA examine le pourcentage d'univers disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces travaux permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas SA s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG du produit financier (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

- données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement) ;
- données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le règlement SFDR) ;
- données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PASI).

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas SA est en mesure de :

- sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF;

⁹ Exchange-Traded Funds ou "tracker"

- classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des préférences durables.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas SA ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés.

La déclaration de BNP Paribas sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sera publiée sur son site internet sur une base annuelle.

L. Politique d'engagement

Les informations relatives à la politique d'engagement de Portzamparc pour sa gestion sous mandat, sont décrites dans la partie D Stratégie d'engagement du rapport.

M. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas concernant les principaux impacts négatifs susmentionnés repose sur un certain nombre de normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment :

- les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs.

Les indices PAI 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par la politique d'investissement responsable de BNP Paribas Asset Management qui évalue les sociétés pour leur exposition à des violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations unies, via la méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas.

- les conventions sur les armes controversées sont prises en compte pour examiner et traiter PAI 14.

La gestion sous mandat n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif précis dans son examen des PAI.

Avertissement – Rapport LEC 29

Le présent document est communiqué par Portzamparc, Société Anonyme française au capital de 5.033.368,08 Euros, Siège Social 1 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS– France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 399 223 437, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF).

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat , des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées. Elles reposent soit sur des informations fournies par les entreprises lorsque celles-ci sont disponibles, soit des informations provenant de sources tierces, soit de méthodologies élaborées de bonne foi sur la base de définitions, d'hypothèses et d'estimations raisonnables internes. Lorsque les données contenues dans ce document proviennent de sources tierces, Portzamparc SA décline toute responsabilité quant à ces informations et ne fait aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), il existe un manque de standardisation et de comparabilité des méthodes d'estimation et de calcul en raison de la diversité des cadres et des méthodologies disponibles. En raison de cette absence d'harmonisation, il subsiste un risque de surestimation ou de sous-estimation des indicateurs. Les émissions de scope 3, en particulier, couvrant les émissions associées aux activités des entreprises investies, sont sujettes à un degré élevé d'incertitude de mesure. Par définition, ces émissions résultent des activités des entreprises investies et, à la différence des émissions directes de Portzamparc SA, dépendent de facteurs externes sur lesquels Portzamparc SA n'a pas de contrôle.

Portzamparc SA n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

© Portzamparc (2025). Tous droits réservés.

CONTACT

PARIS

16 rue de Hanovre
75002 Paris
+33 (0)1 40 17 59 49

NANTES

13 rue de la Brasserie
44100 Nantes
+33 (0)1 40 17 59 49

LYON

10 rue de la République
69001 Lyon
+33 (0)4 72 10 40 00

MARSEILLE

42, Boulevard de Dunkerque
13002 Marseille
+33 (0)4 91 77 00 74

www.portzamparc.fr

SUIVEZ-NOUS



